



République Française – Département du Calvados

MAIRIE DE HOULGATE

10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-01 SDEC EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE HENRI DOBERT PHASE I – ÉTUDE DÉFINITIVE. Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. <u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, Conseillers municipaux. <u>Absents excusés :</u> Patrick BARBA : pouvoir donné à Elisabeth LEGRAND Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Patrick BLOSSE : pouvoir donné à ARIF Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.
---	---

Annie DUBOS présente aux membres du Conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, rue Henri Dobert – Phase 1.

Il est rappelé que cette opération a fait l'objet d'une première délibération du conseil municipal en date du 22 octobre 2020 (D20-82), sur la base d'une étude préliminaire, pour un coût total estimé à 128 460,00 € TTC, avec une participation communale évaluée à 55 400,00 €, la commune ne récupérant pas la TVA sur cette opération.

L'étude définitive soumise au conseil municipal ce jour fait apparaître une actualisation modérée du coût global de l'opération, désormais arrêté à 129 503,10 € TTC, soit une évolution de +1043,10 € TTC. Cette actualisation s'accompagne toutefois d'une amélioration significative des conditions de financement, permettant une diminution notable de la participation communale, désormais estimée à 44 181,38 €, soit une baisse de plus de 11 000 € par rapport à l'estimation initiale.

Cette évolution favorable résulte notamment de l'actualisation des taux d'aides mobilisables par le SDEC ENERGIE, applicables aux différents réseaux concernés.

Données financières comparatives

Éléments	Étude préliminaire (2020)	Étude définitive (2026)	Évolution
Coût total de l'opération	128 460,00 € TTC	129 503,10 € TTC	+ 1 043,10 € TTC
Participation communale	55 400,00 €	44 181,38 €	- 11 218,62 €
Taux aide électricité	60 %	60 % (80 % résorption filsnus)	Amélioration
Taux aide éclairage public	50 %	60 %	Amélioration
Taux aide télécommunications	50 %	60 %	Amélioration

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.5212-26 ;
- VU la délibération du conseil municipal n° D20-82 en date du 22 octobre 2020 relative à l'étude préliminaire d'effacement des réseaux rue Henri Dobert – tranche 1 ;
- VU le dossier d'étude définitive transmis par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) ;
- VU la fiche financière prévisionnelle correspondante ;
- CONSIDÉRANT que le projet d'effacement des réseaux rue Henri Dobert – phase 1 vise à améliorer la qualité du cadre de vie, la sécurité des usagers et l'intégration des ouvrages dans l'environnement urbain ;
- CONSIDÉRANT que cette opération s'inscrit dans la continuité de l'étude préliminaire validée par le Conseil municipal en 2020 ;
- CONSIDÉRANT que l'étude définitive fait apparaître une évolution limitée du coût global de l'opération ;
- CONSIDÉRANT que l'actualisation des taux d'aides mobilisables par le SDEC ENERGIE permet une diminution significative de la participation financière de la commune ;
- CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de valider le projet définitif et ses modalités de financement ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- de confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- de prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE, à l'exception du câblage de télécommunications réalisé par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau ;
- d'accorder les permissions de voirie nécessaires à la réalisation des travaux sur le domaine public communal ;
- de décider le versement de la participation communale par fonds de concours, imputé en section d'investissement pour les parties électricité et éclairage public ;
- de préciser que le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation définitive des travaux exécutés, sans pouvoir excéder 75 % du coût HT éligible, le reliquat étant inscrit en section de fonctionnement ;

- de s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès notification des avis de sommes à payer ;
- de prendre note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA ;
- de s'engager, en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation du projet, à verser au SDEC ENERGIE le coût des études nécessaires à l'établissement du projet définitif, fixé à 3 % du coût total HT, soit 3 237,58 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.



Olivier COLIN,
Maire.


Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260123-D26-01-DE
Date de télétransmission : 23/01/2026
Date de réception préfecture : 23/01/2026